



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

World Heritage Patrimoine mondial

37 COM

Distribution limited / limitée

Paris, 24 May / 24 mai 2013

Original: Français

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNING THE PROTECTION OF THE WORLD
CULTURAL AND NATURAL HERITAGE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

WORLD HERITAGE COMMITTEE / COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Thirty-seventh session / Trente-septième session

Phnom Penh, Cambodia / Phnom Penh, Cambodge
16-27 June 2013 / 16-27 juin 2013

Item 7 of the Provisional Agenda: State of conservation of properties inscribed on the World Heritage List and/or on the List of World Heritage in Danger.

Point 7 de l'Ordre du jour provisoire: Etat de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et/ou sur la Liste du patrimoine mondial en péril

MISSION REPORT / RAPPORT DE MISSION

Comoé National Park (Côte d'Ivoire) (N 27)
Parc National de la Comoé (Côte d'Ivoire) (N 27)

19-26 Janvier 2013

This mission report should be read in conjunction with Document:
Ce rapport de mission doit être lu conjointement avec le document suivant:

WHC-13/37.COM/7A

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

Rapport de mission

**Mission de suivi réactif au Parc national de la Comoé
Côte d'Ivoire**

19-26 janvier 2013



Djafarou Tiomoko et José Kalpers

Février 2013

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes.....	3
Remerciements.....	4
1. Résumé et recommandations.....	4
2. Contexte de la mission.....	6
3. Cadre institutionnel et juridique.....	7
4. Identification et évaluation des problèmes et menaces.....	8
4.1 Braconnage.....	8
4.2 Divagation de bétail.....	9
4.3 Empiètements agricoles	9
5. Évaluation de l'état de conservation du bien.....	10
5.1 Évaluation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE).....	10
5.2 Situation de la grande faune.....	12
5.3 Situation de l'intégrité du bien.....	13
6. État de mise en œuvre des mesures correctives.....	14
6.1 Établissement d'un système efficace de contrôle et de patrouilles pour l'ensemble du bien	14
6.2 Élaboration et lancement de la mise en œuvre d'un plan de gestion du bien	15
6.3 Extension des activités de la structure de gestion pour englober l'ensemble du bien.....	16
6.4 Restauration de l'intégrité du bien	16
7. Autres recommandations du Comité du patrimoine mondial (36 COM 7.A.2).....	17
8. Proposition d'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.....	19
8.1 Indicateurs biologiques.....	19
8.2 Indicateurs d'intégrité.....	20
8.3 Indicateurs de gestion.....	21
8.4 Calendrier de mise en œuvre	21
9. Conclusion et recommandations.....	22
10. Annexes.....	23
Annexe 1 : Termes de référence de la mission.....	24
Annexe 2 : Itinéraire de la mission.....	26
Annexe 3 : Cartes.....	27
Annexe 4 : Résultats enregistrés par la surveillance.....	30
Annexe 5 : Photos.....	32
Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées.....	34
Annexe 7 : Liste des documents consultés.....	36

Liste des abréviations et acronymes

AVCD	Association villageoise pour la conservation et le développement
BM	Banque mondiale
CI	Côte d'Ivoire
CRE	Centre de Recherche en Ecologie
DZ / DZNE	Direction de Zone / Direction de Zone Nord-Est
FPRCI	Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
FRCI	Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
GEF	<i>Global Environment Facility</i> / Fonds pour l'environnement mondial – FEM
GEPRENAF	Gestion participative des ressources naturelles de faune
GIZ	Agence de coopération technique de la République fédérale d'Allemagne
LUCOFEBROU	Lutte contre les feux de brousse (ONG)
MIST	Management Information System
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONG	Organisation non gouvernementale
PAG	Plan d'aménagement et de gestion
PARC-CI	Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des parcs et réserves de Côte d'Ivoire
PCA	Président du Conseil d'Administration
PCGAP	Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées
PEF	Poste des eaux et forêts
PNC	Parc national de la Comoé
PRODEMIR	Programme de développement économique en milieu rural
SIG	Système d'Information Géographique
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	United Nations Education, Science and Culture Organisation
VUE	Valeur universelle exceptionnelle
WCF	Wild Chimpanzee Foundation

Remerciements

La mission tient à remercier les autorités politico-administratives, en l'occurrence son Excellence Monsieur ALLAH-KOUADIO Rémi, Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, Messieurs GOUN Germain-François et FOZIE Tuo, respectivement Préfets de Bondoukou et de Bouna, les représentants de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le lieutenant-colonel TONDOSSAMA Adama, Directeur Général et ses collaborateurs à Abidjan, le lieutenant-colonel GONTO Gbassaha et toute son équipe à Bondoukou, les ONG internationales partenaires, en l'occurrence, CASPARY Hans-Ulrich de la GIZ-PRODEMIR, VERGNES Virginie de WCF, FANNY N'golo, Directeur Exécutif de la Fondation-PRCI, et TAHOU Martine du CRE ainsi que tous les autres interlocuteurs rencontrés, pour leur disponibilité et leur collaboration.

1. Résumé et recommandations

A l'invitation de l'État partie de Côte d'Ivoire, une mission de suivi réactif de l'état de conservation au Parc national de la Comoé (PNC) a été réalisée du 19 au 26 janvier 2013. Les objectifs de la mission étaient d'évaluer (i) l'état de conservation du PNC par rapport à la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien et (ii) l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives par rapport aux menaces identifiées en 2006. La mission était également chargée de produire, en collaboration étroite avec l'État partie, une proposition d'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

La déclaration de VUE du PNC a été adoptée de façon rétrospective lors de la 34^e réunion du Comité du patrimoine mondial en 2010. La mission confirme que la VUE du PNC a été fortement dégradée, surtout depuis 2002. En particulier, les populations des espèces phares comme l'éléphant, le chimpanzé et le lion ont été réduites de façon inquiétante. Les rapports des dernières années semblent d'ailleurs indiquer que le lion aurait aujourd'hui disparu du bien. Néanmoins, les données actuellement disponibles montrent que les populations actuelles des autres espèces peuvent se reconstituer si les conditions appropriées sont réunies. **La mission considère donc que la VUE, bien que dégradée, est toujours présente et peut être récupérée.**

Concernant **la mise en œuvre des mesures correctives** identifiées en 2006 et complétées en 2010, la mission a pu mener les observations suivantes :

- Établissement d'un système efficace de contrôle et de patrouilles pour l'ensemble du bien : la mission note avec satisfaction les efforts entrepris par l'État partie pour la couverture de l'ensemble du bien par les équipes de patrouille et l'encouragement à poursuivre dans ce sens.
- Élaboration et lancement de la mise en œuvre d'un plan de gestion du bien : le document final sera disponible à la fin du mois de mars 2013.
- Mise en place d'un plan de zonage révisé pour le bien : on note une volonté de l'État partie à mettre en œuvre cette mesure mais aucun calendrier n'a été établi à cet effet.
- Mise en place des dispositions de gestion participative avec les communautés : la mission constate un début de mise en œuvre de cette mesure, qui ne couvre pas encore l'ensemble des villages riverains du PNC.
- Extension des activités de la structure de gestion pour englober l'ensemble du bien : la mission a été informée de la restauration de l'autorité de l'État sur le bien à travers le redéploiement du personnel à la direction de zone et dans les cinq secteurs du PNC, avec un total de 79 agents permanents.
- Restauration de l'intégrité du bien : on observe une forte diminution des atteintes à l'intégrité physique du bien, telles qu'empiètements agricoles, invasions de bétail domestique et activités illégales d'orpaillage. La mission a par ailleurs pu constater l'engagement très fort, aux côtés de l'OIPR, des autorités politico-administratives ainsi que

des chefs coutumiers pour la restauration de l'intégrité du bien.

Outre les mesures correctives, la mission a également examiné **l'état de mise en œuvre des recommandations spécifiques** émises par la 36^{ème} réunion du Comité du patrimoine mondial en 2012.

- Nécessité d'organiser un recensement des populations d'espèces-clés et des indices de braconnage et d'autres menaces : seul un inventaire pedestre a été mené en 2012, alors qu'un inventaire aérien avait été recommandé, afin de reproduire la méthodologie utilisée en 2010.
- Élaboration d'un plan de réhabilitation de 3 ans pour le bien : un plan de 3 ans a bien été proposé lors d'un atelier de planification tenu en juillet 2012, mais il n'a pas encore fait l'objet d'une validation ni d'une mise en œuvre.
- Mobilisation des fonds nécessaires pour la mise en œuvre du plan de réhabilitation : la mission constate que les perspectives de financement du PNC, tant à court terme qu'à long terme, sont positives, et que ces perspectives méritent d'être confirmées dans les meilleurs délais.
- Confirmation officielle qu'aucune licence d'exploration minière couvrant le bien n'a été concédée : même si la mission a pu recueillir des informations sur certains permis de recherche minière et certaines licences d'exploitation artisanale, l'État partie n'a pas encore confirmé de façon officielle qu'aucune licence minière couvrant le bien n'avait été concédée.

En se référant à la déclaration de VUE du PNC, la mission a élaboré avec les gestionnaires du bien **une proposition d'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril**. Cette proposition comprend une liste de 9 indicateurs qui permettront de mesurer les progrès accomplis dans la restauration des valeurs biologiques du bien ainsi que dans le renforcement de son intégrité et de la gestion :

- Restauration de la valeur biologique : trois indicateurs serviront à suivre les tendances des populations d'espèces clés pendant une période proposée de 3 ans. Au terme de cette période, les gestionnaires du PNC seront ainsi en mesure de démontrer que la situation de crise est terminée, et que les effectifs d'espèces sauvages sont en voie de rétablissement.
- Intégrité : trois indicateurs permettront de suivre le niveau d'agression, tant sur les habitats (empiètements agricoles et présence de bétail domestique) que sur la grande faune (braconnage).
- Gestion : enfin, trois indicateurs sont proposés pour apprécier le niveau de rétablissement de l'état de conservation du PNC, notamment en mesurant l'effort de surveillance du gestionnaire, le taux de réalisation des outils de planification et l'implication des communautés riveraines.

En vue de renforcer les acquis obtenus par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), et de soutenir l'État partie à atteindre l'État de conservation souhaité, la mission a mis à jour les mesures correctives :

- a. Compléter le développement et la réhabilitation de l'infrastructure nécessaire aux contrôle et patrouilles efficaces de l'ensemble du bien, y compris la création de postes de contrôle pourvu en personnel et en équipement dans tous les secteurs du bien ;
- b. Valider et mettre en œuvre le plan de gestion pour le bien, ainsi que le plan de réhabilitation de trois ans, en prenant particulièrement en compte les points suivants :
 - i) Préciser les limites de toutes les zones proposées dans le zonage provisoire du bien, ainsi que les activités permises et interdites dans chaque zone ;
 - ii) Mettre en place des dispositions pour la formalisation et la responsabilisation des structures de gestion participative au niveau de tous les villages qui entourent le bien, y compris dans le contrôle et le monitoring du bien ;

- c. Finaliser la restauration de l'intégrité du bien en excluant totalement le bétail du parc, en luttant contre les empiètements agricoles dans tous les secteurs du bien et en réhabilitant les terres dégradées.

Par ailleurs, la mission recommande à l'Etat partie :

1. de récolter des informations sur les autorisations d'exploration minière concernant les régions autour de Kong et Dabakala, puis de confirmer officiellement par un rapport au Centre du patrimoine mondial au plus tard fin mai 2013, qu'aucun permis, de recherche ou d'exploitation, tant industriel qu'artisanal, ne couvre le bien et de clarifier les activités de recherche minières présentes et futures dans les blocs situés au nord du bien ;
2. de mener impérativement l'inventaire aérien prévu en mars 2013 à cette période, afin de produire des résultats qui soient parfaitement comparables avec ceux des survols de 2010, d'effectuer tous les 2 ou 3 ans des recensements pédestres ou aériens pour mesurer les progrès dans l'évolution du cheptel sauvage et d'évaluer annuellement les indices d'abondance kilométriques de certaines espèces indicatrices ;
3. de confirmer officiellement les perspectives de financement du PNC dans un proche avenir ;
4. d'envisager en concertation avec les populations riveraines, une zone tampon intégrant des activités compatibles avec la conservation du bien et excluant toute autorisation d'exploration ou d'exploitation minière ;
5. de clarifier la déclaration de VUE adoptée par le Comité en 2010, afin qu'elle soit conforme au dossier d'inscription du bien de 1983, et que les versions anglaise et française soient similaires ;
6. de solliciter auprès de ses partenaires traditionnels (WCF, PARC-CI, GIZ) la mobilisation de financements pour la réalisation des inventaires nécessaires au suivi des indicateurs proposés dans l'État de conservation souhaité pour le retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril.

En guise de conclusion, la mission recommande donc le maintien du Parc national de la Comoé sur la Liste du patrimoine mondial en péril, jusqu'à la réalisation des indicateurs repris dans l'État de conservation souhaité.

2. Contexte de la mission

Le Parc national de la Comoé (PNC), d'une superficie de 11 494,50 km² et situé au Nord-est de la Côte d'Ivoire (CI), a été créé en février 1968. Elle a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1983, sous les critères (ix) et (x) (voir la Déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle plus bas). Le PNC est un bien du patrimoine mondial en raison de sa variété remarquable d'habitats, notamment des savanes arbustives, des savanes boisées, des forêts-galeries, des forêts fluviales et des herbages littoraux qui constituent un exemple exceptionnel d'habitats de transition entre la forêt et la savane. Sa situation géographique et sa vaste superficie consacrée à la conservation des ressources naturelles, est une unité d'une importance particulière sur le plan écologique. Sa géomorphologie laisse entrevoir de grandes plaines avec de véritables gouttières creusées par le fleuve Comoé et ses affluents (Bavé, Iringou, Kongo), permettant la remontée vers le nord d'une végétation ombrophile, source de présence d'espèces animales de la zone forestière. Le bien héberge également des intrusions de roches vertes alignées du nord au sud, surmontées de barres rocheuses qui forment dans le centre et le nord des massifs isolés et de petites chaînes de cinq cents à six cents mètres d'altitude. La variété d'habitats se traduit par une grande diversité des espèces animales.

Le bien abrite environ 620 espèces végétales, 135 espèces de mammifères (dont 11 pour les

primates, 11 pour les carnivores et 21 pour les artiodactyles), 35 espèces d'amphibiens et 500 espèces d'oiseaux (dont un peu moins de 20% sont des migrateurs intra-africains et environs 5% des migrateurs paléarctiques). Parmi les oiseaux, plusieurs espèces dont la protection est d'intérêt mondial sont présentes. Il s'agit de l'Outarde de Denham (*Neotis denhami*), du Calao à casque jaune (*Ceratogymna elata*) et du Calao à joues brunes (*Bycanistes cylindricus*). Le bien abrite aussi 36 des 38 espèces du biome de la savane soudano-guinéenne recensées dans le pays ainsi que des populations résidentes d'espèces devenues rares en Afrique de l'Ouest, à l'image du Jabiru (*Ehippiorhynchus senegalensis*). Les différentes eaux de fleuve Comoé et de ses affluents sont l'habitat de 60 espèces de poissons. Chez les reptiles, 3 espèces de crocodiles présentes à l'intérieur du bien dont le crocodile nain (*Osteolaemus tetraspis*) - sont sur la Liste rouge de l'UICN. Le bien abrite également trois autres espèces menacées que sont le Chimpanzé, le lycaon, l'éléphant et le lion.

Suite aux décisions 28 COM 15A.2 et 29 COM 7A.2 prises, respectivement, lors des 28^e (Suzhou, 2004) et 29^e Sessions (Durban, 2005) du Comité du patrimoine mondial, une mission conjointe UNESCO – IUCN a visité le bien en 2006, pour évaluer son état de conservation. Lors de sa 36^e session, le Comité du patrimoine mondial a demandé à l'État partie de la Côte d'Ivoire, d'inviter une mission de suivi réactif sur le Parc National de la Comoé, mission à mener par l'UICN (décision 36 COM 7A.2). L'objectif de la mission de suivi réactif fut d'évaluer l'état de conservation du bien et l'état de sa Valeur universelle exceptionnelle, d'actualiser les mesures correctives qui seront à la base du projet de réhabilitation, et de développer une proposition d'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. La mission a été menée du 19 au 26 janvier 2013 par Dr. José Kalpers et M. Djafarou Tiomoko, tous deux représentants de l'UICN. Les Termes de Référence, l'itinéraire et le programme de la mission sont présentés en Annexes. La mission fait également suite à une mission antérieure de suivi conjointement menée par l'UICN et l'UNESCO, du 10 au 23 juin 2006.

3. Cadre institutionnel et juridique

Le réseau des aires protégées ivoiriennes est constitué par huit parcs nationaux et six réserves naturelles dont trois situés sur la "diagonale écologique" qui traverse le pays de sa région la plus humide (*Grabo, au sud-ouest*) à la plus sèche (*Bouna, au nord-est*) (Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de la Comoé et de sa zone périphérique, 2001).

Le Parc national de la Comoé est un élément majeur du réseau d'aires protégées de la Côte d'Ivoire. En effet, il représente le plus grand parc national de Côte d'Ivoire par sa superficie et renferme une variété remarquable d'habitats qui lui confère une grande diversité d'espèces animales sauvages (UICN, 1983). Sa richesse écosystémique, floristique et faunique a milité en faveur de son classement en 1983 comme réserve de biosphère et bien du patrimoine mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO).

Ce patrimoine naturel est géré depuis 2002 par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), initialement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées.

Le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Publique et du Développement Durable est actuellement chargé de la gestion des parcs nationaux et des réserves. Sous son autorité agit l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

L'OIPR a pour mission, pour l'ensemble des parcs et réserves sur lesquels il exerce son autorité, notamment (selon l'article 3) :

- la gestion de la faune, de la flore, et de leur biotope et du patrimoine foncier ;
- l'exercice de la police administrative et judiciaire ;
- la mise en œuvre d'une politique de gestion durable.

L'OIPR s'appuie sur des directions de zones qui sont directement rattachées à la direction générale et structures annexes (Fondation, Conseil de gestion, Comité local, Conseil scientifique).

La loi n°65-425 du 20 décembre 1965 concerne le statut, le classement et le déclassement des réserves naturelles ou partielles et des parcs nationaux. Cette loi a été modifiée par la loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, qui définit le cadre législatif dans lequel évoluent ces entités. Dans cette loi on peut retenir des dispositions importantes telles que :

- les articles premier du Titre premier, 7 et 11 de la Section 1 définissent le parc national et les fonctions qui lui sont dévolues ;
- l'article 15 de la Section 3 statue sur les zones périphériques et la réglementation qui s'y applique ;
- l'article 18 de la Section 4 précise les conditions de modification des limites des parcs, zones périphériques, réserve naturelle intégrale ou réserve naturelle.
- l'article 30 de Section 2 définit les dispositions particulières à chacun des parcs et réserves notamment l'obligation d'établir un plan d'aménagement et de gestion, dans un délai maximum de cinq ans à partir de sa création ou de l'entrée en vigueur de la présente loi.

Le Parc National de la Comoé a été classé comme parc national en 1968 par décret N° 68-81 du 9 février 1968.

4. Identification et évaluation des problèmes et menaces

Le Comité du patrimoine mondial a, lors de sa 36^{ème} session (Saint-Pétersbourg, 2012), rappelé les menaces pour lesquelles le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il s'agit de :

- impacts potentiels des troubles civils ;
- déclin des populations de grands mammifères en raison d'une recrudescence de braconnage incontrôlé ;
- absence de mécanismes de gestion efficaces ;

Le rapport des décisions de ladite session a mentionné comme menaces qui pèsent encore sur le Parc national de la Comoé, bien du patrimoine mondial. Il s'agit, en substance de :

- braconnage ;
- divagation de bétail ;
- empiètement agricole.

La mission a passé en revue la situation actuelle par rapport à ces menaces.

4.1 Braconnage

Comme partout ailleurs sur le continent africain, et particulièrement en Afrique centrale et en Afrique de l'ouest, le braconnage a toujours été la principale menace dans le Parc national de la Comoé (PNC). Les données d'une enquête socio-économique réalisée en 2010 montrent que c'est le braconnage commercial qui est récurrent aujourd'hui dans tous les alentours du parc. Tous les enquêtés (acteurs institutionnels et populations de base) s'accordent à reconnaître que ce phénomène s'est développé de façon notable avec la crise sociopolitique (Sissoko & Goh, 2010).

Le braconnage reste donc le principal facteur de déclin des populations de la plupart des espèces clés du PNC.

Lors du recensement aérien de 2010, aucun individu d'éléphant n'a été observé. Seulement 2 empreintes ont été relevées, alors que par le passé, le PNC abritait la plus grande population de cette espèce en Côte d'Ivoire. Les résultats de ce recensement ont montré que les densités de la faune sauvage du PNC sont faibles. Plus de 8 800 individus de bubales, 900 individus de buffles et 950 individus de cobs de Buffon ont été estimés, avec environ 90% de ces populations vivant à l'intérieur des limites du PNC.

Le rapport du recensement conclut: « Il convient donc de retenir qu'il existe toujours une grande

diversité de grands mammifères sauvages au PNC bien que ces animaux soient à des densités faibles du fait d'importantes activités anthropiques illégales. Ces populations ont baissé d'environ 80% (de 37% à 98%) en trois décennies. Il y a malheureusement un risque réel que les populations d'éléphants et de chimpanzés du parc soient maintenant trop petites pour survivre. La reprise urgente d'activités intenses de conservation ciblées sur les zones menacées identifiées par cette étude est primordiale ; aussi, la reprise de la recherche au sein du parc doit être favorisée rapidement afin de garantir la survie des grands mammifères et d'autres espèces animales de ce parc dont l'importance pour la biodiversité est incontestable » (Wild Chimpanzee Foundation, 2010).

En l'absence d'un recensement aérien plus récent, il est difficile de se prononcer objectivement sur la situation actuelle du braconnage et de son impact sur la faune sauvage. Toutefois, lors de la mission, tous les acteurs étatiques et représentants des communautés locales s'accordent à mentionner que la faune revient petit à petit avec la reprise en main de la surveillance du parc par l'OIPR.

4.2 Divagation de bétail

Le recensement aérien de 2010 a révélé la présence d'activités humaines dans le parc et qui est matérialisée par un nombre important de bœufs y pâturent. Sur un total de 8 477 observations directes de mammifères qui y ont été faites pendant cette étude, les animaux domestiques représentaient 90% de tous les individus observés ; tout ceci entraîne une dégradation notoire de l'écosystème naturel du parc. La priorité absolue est de réhabiliter le Parc national de la Comoé dans son intégrité en excluant toutes les activités de pâturage d'animaux domestiques. « *On observe depuis la crise de grandes migrations saisonnières de troupeaux de bœufs vers le Parc national de la Comoé. Pendant la saison sèche, les éleveurs, fuyant les zones arides, conduisent leurs troupeaux dans le parc, à la recherche de pâturages et de points d'eau, mentionne le rapport de l'étude sur la situation socio-économique des riverains du PNC et leur interaction avec le Parc, réalisée en mai 2010 » (Wild Chimpanzee Foundation, 2010).*

Là encore, un recensement aérien récent aurait pu permettre de noter l'évolution du cheptel domestique. Toutefois, la normalisation de la situation sociopolitique et la fin du conflit armé laissent supposer que la situation s'est améliorée. En témoignent, les déclarations des acteurs locaux et des représentants de l'État partie qui affirment tous que le bétail domestique a considérablement diminué à l'intérieur du PNC depuis un an.

La mission, lors de sa visite de terrain, a pu noter seulement la présence de deux petits troupeaux de bœufs à environ 3 km à l'intérieur du parc.

4.3 Empiètements agricoles

Au cours de la période de crise, de nombreux agriculteurs ont pris d'assaut le PNC. En 2003, un seul secteur sur les cinq que comptent le parc, celui de Nassian, restait sous le contrôle de l'OIPR.

Le rapport du recensement aérien de 2010 mentionne que les activités agricoles étaient plus intenses dans la zone GEPRENAF, située en périphérie du sud-ouest du parc ; de petites zones placées à la périphérie du parc sont maintenant atteintes par ces activités avec une intensité plus forte à l'ouest du fleuve Comoé. Les exploitations agricoles sont dominées par la culture de riz dans la partie nord de la zone GEPRENAF, tandis que dans la partie sud, elles sont dominées par la culture de l'igname.

Selon les informations obtenues auprès de l'État partie, seul le secteur de Kong, au sud-ouest du parc connaît encore cette pression. Compte tenu des difficultés liées à l'accès à ce secteur, l'État partie n'a pas programmé sa visite. Par conséquent, la mission n'a pas pu vérifier ces informations sur le terrain. Des dispositions sont en train d'être prises par l'OIPR pour mettre fin à cette menace par un dialogue avec les communautés riveraines et un zonage participatif devant notamment aboutir à la délimitation d'une zone tampon autour du bien.

5. Évaluation de l'état de conservation du bien

5.1 Évaluation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)

En 1983, les critères N (ii) (aujourd'hui critère ix) et N (iv) (aujourd'hui critère x) ont été retenus pour l'inscription du Parc national de la Comoé sur la Liste du patrimoine mondial :

(ix) être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;

(x) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Le rapport d'évaluation de l'UICN a noté :

« Le Parc national de la Comoé est un site important pour la poursuite de l'évolution de la zone de transition forêt-savane en Afrique de l'Ouest (critère ix) et il jouit d'une intégrité suffisante pour garantir la survie des espèces qu'il abrite »

L'examen technique par l'UICN du dossier de candidature du Parc national de la Comoé à l'inscription au patrimoine mondial le 15 Juin 1983 rend compte des éléments d'intégrité suivants :

« En raison des difficultés rencontrées par l'homme sur le plan économique pour coloniser la région, celle-ci est l'une des quelques rares zones existant encore en Afrique de l'ouest qui ait pu conserver son intégrité écologique. Elle est suffisamment étendue pour garantir l'intégrité écologique des espèces qu'elle contient à condition toutefois qu'on puisse mettre un frein au braconnage. Les limites en ont été clairement délimitées (bien que le relevé topographique n'ait pas été complètement établi) et elles ont été conçues de manière à inclure des bassins versants entiers ou des écosystèmes dans leur totalité. Toutefois si les limites étaient étendues aux monts Gorowi-Kougoli, au sud ouest, l'intérêt écologique du site s'en trouverait grandement accru, car celui-ci pourrait fournir aux éléphants un habitat tout particulièrement approprié et il permettrait également de protéger d'autres espèces importantes comme les chimpanzés, les bongos et les potamochères. »

Comme tout bien inscrit entre 1976 et 2006, le Parc national de la Comoé n'a pas fait l'objet d'une Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) au moment de son inscription. Pour tous ces biens, le Comité du patrimoine mondial (voir la décision 31 COM 11D.1) a décidé en 2007 que des déclarations de valeur universelle exceptionnelle soient élaborées et approuvées rétrospectivement. Dans le cas du PNC, cette déclaration de VUE a été officiellement adoptée par le Comité en 2010 (décision 34 COM 8E).

La déclaration de VUE est reprise ci-après dans son intégrité. En comparant les versions anglaise et française de la VUE, la mission a par ailleurs relevé la nécessité de clarifier deux aspects figurant dans la dernière phrase de la section « critère (x) : diversité biologique et espèces menacées » :

- 1) la version française (ci-dessous) stipule que « le bien abrite également trois autres espèces menacées... », alors que quatre espèces sont mentionnées ; le lycaon devrait être retiré de cette liste car cette espèce ne figurait pas dans le dossier d'inscription du bien en 1983 ;
- 2) la version anglaise mentionne bien trois espèces, mais semble avoir retiré le lion de la liste, alors que c'est bien le lycaon qui devrait être retiré.

DECLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU PARC NATIONAL DE LA COMOÉ, CÔTE D'IVOIRE

Brève synthèse

Le Parc national de la Comoé, situé au nord-est de la Côte d'Ivoire avec une superficie de 1 149 450 ha, est une des zones protégées les plus vastes d'Afrique de l'Ouest. Il se distingue par la très grande diversité de sa végétation. Le fleuve Comoé, qui traverse le parc, explique en partie la présence de groupements végétaux usuellement rencontrés au sud, comme les savanes arbustives et des îlots de forêt dense humide. Le bien constitue ainsi un exemple exceptionnel d'habitat de transition entre la forêt et la savane. La variété d'habitats se traduit par une grande diversité des espèces animales.

Critère (ix) : Processus biologiques et écologiques en cours

Le bien, du fait de sa situation géographique et de sa vaste superficie consacrée à la conservation des ressources naturelles, est une unité d'une importance particulière sur le plan écologique. Sa géomorphologie laisse entrevoir de grandes plaines avec de véritables gouttières creusées par le fleuve Comoé et ses affluents (Bavé, Iringou, Kongo), permettant la remontée vers le nord d'une végétation ombrophile, source de présence d'espèces animales de la zone forestière. Le bien héberge également des intrusions de roches vertes alignées du nord au sud, surmontées de barres rocheuses qui forment dans le centre et le nord des massifs isolés et de petites chaînes de cinq cents à six cents mètres d'altitude. Le Parc national de la Comoé renferme une variété remarquable d'habitats, notamment des savanes, des savanes boisées, des forêts-galeries, des forêts fluviales et des herbages littoraux qui constituent un exemple exceptionnel d'habitats de transition entre la forêt et la savane. Le bien est, à ce jour, l'un des rares sanctuaires de la variété d'espèces biologiques ouest-africaines.

Critère (x) : Diversité biologique et espèces menacées

Du fait de sa situation phytogéographique et du passage du fleuve Comoé sur une longueur de 230 kilomètres, le Parc national de la Comoé regorge d'une grande variété d'espèces animales et végétales. Cette situation fait, en effet, du bien une zone où s'interpénètrent les aires de répartition de nombreuses espèces végétales et animales ouest-africaines. Le bien abrite environ 620 espèces végétales, 135 espèces de mammifères (dont 11 pour les primates, 11 pour les carnivores et 21 pour les artiodactyles), 35 espèces d'amphibiens et 500 espèces d'oiseaux (dont un peu moins de 20% sont des migrateurs intra-africains et environ 5% des migrateurs paléarctiques). Parmi les oiseaux, plusieurs espèces dont la protection est d'intérêt mondial sont présentes. Il s'agit de l'Outarde de Denham (*Neotis denhami*), du Calao à casque jaune (*Ceratogymna elata*) et du Calao à joues brunes (*Bycanistes cylindricus*). Le bien abrite aussi 36 des 38 espèces du biome de la savane soudano-guinéenne recensées dans le pays ainsi que des populations résidentes d'espèces devenues rares en Afrique de l'Ouest, à l'image du *Jabiru Ehipporhynchus senegalensis*. Les différentes eaux de fleuve Comoé et de ses affluents sont l'habitat de 60 espèces de poissons. Chez les reptiles, 3 espèces de crocodiles présentes à l'intérieur du bien dont le **crocodile nain** (*Osteolaemus tetraspis*) - sont sur la Liste rouge de l'UICN. Le bien abrite également trois autres espèces menacées qui sont le Chimpanzé, le Lycaon *Lycaon pictus*, l'éléphant *Loxodonta africana africana*, le lion *Panthera leo*.

INTEGRITE

Le Parc national de la Comoé est l'une des rares zones en Afrique de l'Ouest qui ont conservé leur intégrité écologique. Le bien est suffisamment étendu pour garantir l'intégrité écologique des espèces qu'il contient, à condition toutefois de mettre un frein au braconnage. Les limites ont été clairement matérialisées et tracées de manière à inclure des bassins-versants entiers ou des écosystèmes dans leur totalité. Toutefois, si les limites étaient étendues aux monts Gorowi et Kongoli, l'intérêt écologique du bien s'en trouverait grandement accru, car celui-ci pourrait fournir aux éléphants un habitat tout particulièrement approprié et permettrait également de protéger d'autres espèces importantes. Pour cette raison, le Comité du patrimoine mondial a recommandé à l'État partie d'agrandir la partie du Parc située au sud-ouest de manière à inclure les monts Gorowi et Kongoli.

BESOINS EN MATIERE DE PROTECTION ET DE GESTION

Le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2003 à cause des impacts des troubles civils ; le déclin des populations de grands mammifères dû au braconnage croissant et incontrôlé et l'absence de mécanismes de gestion efficaces. La protection du bien est régie par plusieurs lois nationales. Les principaux défis de gestion sont la lutte contre le braconnage, l'occupation humaine, la pression de l'agriculture et l'insuffisance du contrôle de gestion et de l'accès. Pour minimiser ces problèmes, il faudra mettre en place un système efficace de surveillance du bien et des dispositions de gestion participative avec les communautés locales afin de réduire les pressions et les impacts associés à la gestion de zones périphériques. Ces mesures devront se traduire par la prise en main totale du bien par la structure de gestion. Une stratégie de financement durable est aussi indispensable pour garantir les ressources humaines et financières nécessaires à la gestion à long terme du bien.

5.2 Situation de la grande faune

Situation des espèces phares

La mission a pu examiner les résultats d'un certain nombre de rapports d'inventaires et de recensements récents, et en particulier :

- Évaluation rapide de l'état du Parc national de la Comoé : les grands mammifères et les activités illégales humaines (WCF et OIPR, 2008). Étude combinant survols et transects pédestres.
- Rapport sur le recensement des chimpanzés dans le Parc national de la Comoé, Côte d'Ivoire (WCF et OIPR, 2009). Étude basée sur des inventaires pédestres, portant sur l'ouest du PNC et une partie de la zone GEPRENAF.
- État des ressources naturelles du Parc national de la Comoé et de sa zone périphérique. Rapport de l'inventaire faunique par survol aérien (WCF et OIPR, 2010).
- Lion status updates from five range countries in West and Central Africa (Henschel *et al.*, 2010). Étude portant sur plusieurs pays de la sous-région, dont la Côte d'Ivoire. Le premier auteur a effectué un séjour d'environ 1 mois dans le parc, principalement orienté vers la recherche du lion.
- Suivi écologique au Parc national de la Comoé. Rapport de l'inventaire pédestre de la faune (WCF et OIPR, 2012). Étude basée sur des transects pédestres répartis sur l'ensemble du PNC.

Selon ses termes de référence, il était également prévu que la mission puisse disposer des résultats « d'inventaires aériens de mars 2012 ». Malheureusement ces inventaires aériens, reproduisant la méthodologie de 2010, n'ont pas pu être réalisés pour des raisons logistiques et administratives. À défaut d'un inventaire aérien, ce sont donc des transects pédestres qui ont été organisés en 2012.

Les résultats contenus dans ces études ont été complétés par les observations directes menées par la mission, les informations contenues dans les rapports périodiques de l'OIPR, ainsi que les discussions tenues avec diverses parties prenantes.

On peut d'abord noter une tendance générale positive concernant l'évolution des populations de la grande faune : non seulement les effectifs de la plupart des espèces sont en hausse (cas de la plupart des espèces d'ongulés), mais le taux de recrutement (présence de jeunes animaux dans les troupes) semble également en nette augmentation. Ces tendances générales encourageantes devront être confirmées lors du prochain recensement aérien organisé conjointement par la WCF et l'OIPR, prévu maintenant pour le mois de mars 2013.

Hormis ces tendances générales et si on se penche sur la situation de quelques espèces remarquables, l'état des lieux actuel est cependant plus contrasté et suscite même certaines inquiétudes :

- le lion, *Panthera leo*, est actuellement absent du PNC et peut être considéré comme virtuellement éteint. Lors d'une étude effectuée sur plus de 600 kilomètres parcourus à pied par l'organisation *Panthera*, aucune observation directe ou indirecte n'avait permis de relever la présence du lion. Depuis cette étude de 2010, aucune donnée n'a pu déterminer si le lion était toujours présent dans la zone du PNC ;
- alors que les recensements de 2009, ciblant l'aire de répartition du chimpanzé, *Pan troglodytes verus*, dans le sud-ouest du PNC et une zone GEPRENAF adjacente, semblaient indiquer une population de chimpanzés toujours intacte, les résultats des transects pédestres menés en 2012 sont beaucoup plus pessimistes puisqu'aucun chimpanzé, ni indice de présence de chimpanzé n'a pu être observé sur transect linéaire. Il faut toutefois admettre que les méthodologies utilisées respectivement en 2009 et 2012

étaient différentes, et que les inventaires de 2012 étaient plutôt généralistes alors que l'étude de 2009 était plus ciblée ;

- les mêmes transects pédestres de 2012 n'avaient relevé que deux traces d'éléphant, *Loxodonta africana*, ce qui pose, à terme, la question de la survie de cette espèce dans l'espace Comoé. Pourtant, des observations opportunistes récentes (patrouilles de gardes, populations riveraines, braconniers) semblent confirmer qu'il existe encore l'un ou l'autre troupeau d'éléphants présent dans la région. Les éléphants semblent d'ailleurs plutôt utiliser la zone GEPRENAF, située à l'extérieur du parc, et des dégâts aux cultures auraient été rapportés plus récemment. Le statut exact de l'éléphant est donc encore incertain ;
- quant au lycaon, *Lycaon pictus*, il semble ne plus être présent ni en Côte d'Ivoire, ni au Burkina, ni au Ghana. Pourtant cette espèce est mentionnée dans la déclaration de VUE de la Comoé (alors qu'elle n'était pas mentionnée dans le dossier d'inscription de 1983).

5.3 Situation de l'intégrité du bien

Outre la situation des espèces phares du PNC, la mission a également examiné les atteintes à l'intégrité physique du bien, mentionnées notamment dans le rapport des inventaires aériens de 2010. Ces observations avaient entre autres soulevé l'inquiétude du Comité du patrimoine mondial et justifié l'ajout d'une mesure corrective relative à l'intégrité du site (décision 36 COM 7A.2).

Les observations de la mission à cet égard peuvent se résumer comme suit :

- incursions et invasions du bien par le bétail domestique : les observations effectuées lors de l'inventaire aérien de mars 2010 comptaient environ 90% de bétail domestique, et indiquaient donc une situation préoccupante. Ce bétail, venant principalement du Burkina Faso voisin lors de transhumances saisonnières, utilisait le parc comme zones de pâturage. Cette situation était par ailleurs exacerbée par le fait que l'OIPR avait à l'époque très peu de contrôle sur le parc. Aujourd'hui, la situation semble être à nouveau sous contrôle : d'une part, les inventaires pédestres réalisés en 2012 ne mentionnent qu'un taux d'observation de bétail domestique de l'ordre de 1% ; d'autre part les rapports des patrouilles de l'OIPR ne font que rarement état de la présence de bétail dans le bien. Lors de son bref séjour dans le parc, la mission a d'ailleurs constaté la présence de deux petits troupeaux de bœufs à 2-3 km à l'intérieur du parc. Ce problème constaté en 2010 semble donc largement sous contrôle ;
- empiètements agricoles : la situation de cette menace semble également aujourd'hui sous contrôle. La seule zone qui connaît encore une pression à ce niveau est située sur la limite ouest du parc, dans une région où l'OIPR compte d'ailleurs entamer prochainement une campagne de sensibilisation assortie d'une clarification participative des limites ;
- activités minières : les quelques sites d'orpaillage illégal jadis observés à l'intérieur du parc sont maintenant totalement sous contrôle. Les dernières carrières d'orpaillage actives ont été fermées en 2011, et la végétation semble actuellement avoir recolonisé ces sites. Quant aux permis d'exploration minière, ceux-ci ont été en partie clarifiés lors de la visite de la mission (voir section sur les mesures correctives).

A la lumière de ce qui précède, la mission confirme que la VUE pour laquelle le PNC a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial a été fortement dégradée, surtout depuis 2002. En particulier, les populations des espèces phares comme l'éléphant, le chimpanzé et le lion ont été réduites de façon inquiétante. Les rapports des dernières années semblent

d'ailleurs indiquer que le lion aurait aujourd'hui disparu du bien. Néanmoins, les données actuellement disponibles montrent que les populations actuelles des autres espèces peuvent se reconstituer si les conditions appropriées sont réunies. La mission considère donc que la VUE, bien que dégradée, est toujours présente et peut être récupérée, notamment en ce qui concerne les éléphants et les chimpanzés.

6. État de mise en œuvre des mesures correctives

Au regard des résultats du dénombrement pédestre de 2012 et des observations de terrain faisant état de la présence de moins en moins d'animaux domestiques dans le Parc national de la Comoé (PNC), de la recolonisation des sites d'orpaillages par la végétation, du nombre réduit de coups de feu entendus, de l'abandon des pistes de chasse et des observations de plus en plus d'animaux sauvages, des appuis techniques et financiers pour la continuation des actions de préservation du PNC et de développement des populations riveraines, il est indéniable que des efforts ont été faits par l'État partie de Côte d'Ivoire à travers l'OIPR, pour inverser la spirale de dégradation de la biodiversité au Parc national de la Comoé, même si quelques difficultés demeurent.

La mission a donc examiné les diverses mesures correctives émises par le Comité du patrimoine mondial depuis 2006, et leur état de mise en œuvre par l'État partie.

6.1 Établissement d'un système efficace de contrôle et de patrouilles pour l'ensemble du bien

Cette mesure est mise en œuvre à travers le Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (PARC-CI) financé par le FEM/BM (2,54 millions \$ US) et l'UICN (33 millions de francs CFA) pour une durée de 4 ans (2010 – 2013), l'Opération Transitoire de Sécurisation du PNC financée par l'État partie de Côte d'Ivoire à hauteur de 200 millions F CFA pour les patrouilles intensives dans le PNC et enfin, le financement additionnel de 30 000 \$ US accordée par le Fonds de Réponse Rapide par le biais de Fauna & Flora International.

Ces financements ont permis l'élaboration d'une stratégie de surveillance par un consultant international, en la personne de M. Gilon, absent lors du passage de la mission. La mission a pu consulter le document de stratégie et a également pris connaissance du rapport à mi-parcours du PARC-CI, 2010-2012 qui note la mise en œuvre de cette stratégie par l'organisation des services, bâtie sur le regroupement ci-après :

- Secteurs de Téhini, Bouna, kong : Bouna
- Secteurs de Nassian, Dabakala : Nassian.

Les unités de surveillance (brigades mobiles) ont été localisées à Bondoukou. Elles effectuent une rotation des équipes à Nassian et à Bouna.

L'équipement de la Direction de Zone Nord-est (DZNE) en matériel roulant tels que 10 véhicules dont 8 emportés (6 lors de la crise post électorale et 2 braqués) et 10 Moto de type cross, en matériel technique dont 30 tentes individuelles, 39 tentes de 2 places, 9 tentes de trois places, 15 GPS, 28 paires de menottes puis en matériel de bureau et informatique.

Ils ont également permis, la formation sur l'anti-braconnage de 37 commandos forestiers et de 13 éléments de Forces Républicaines de Côte d'Ivoire ; la formation sur les procédures judiciaires au profit de 25 personnes de la DZNE ; la formation en suivi écologique de 19 auxiliaires villageois et 8 agents de l'OIPR et celle du responsable SIG et suivi écologique sur les bases de données MIST.

Les activités de sensibilisation concernent l'ensemble du parc tandis que les mesures riveraines se dérouleront sur la zone prioritaire d'intervention.

Le personnel de la Radio Boutourou a été également formé dans le cadre des activités de sensibilisation. Notons enfin la formation de 15 comités villageois de lutte contre les feux de brousse.

Les résultats enregistrés en 2011 sont en substance :

- 7 braconniers appréhendés dont quatre interpellés à Dabakala et trois à Nassian ;

- 6 orpailleurs appréhendés à Téhini ;
- 11 fusils de calibre 12 saisis ;
- 8 250 cartouches C 12 saisies ;
- 13 éleveurs déguerpis du parc.

En matière de réhabilitation des infrastructures, on note :

- Bureau de Bouna détruit lors de la crise: 1 bâtiment réhabilité
- Poste de relais de Koutouba : 1 bâtiment réhabilité
- Poste de rotation de Gawi: procédure en cours
- 166 km de pistes entretenus sur 980
- 196 km de pistes d'accès et de limites réalisés
- Entretien mécanique de 90 km de piste (Bania – Gawi) : procédures en cours

Les détails des résultats de la surveillance menée par l'OIPR en étroite collaboration avec les forces armées, en donnant la priorité au développement et à la réhabilitation des infrastructures nécessaires figurent en annexes.

La mission note avec satisfaction les efforts entrepris par l'État partie pour la couverture de l'ensemble du bien par les équipes de patrouille et l'encouragement à poursuivre dans ce sens. Elle recommande une plus grande implication des populations riveraines dans le contrôle du bien.

6.2 Élaboration et lancement de la mise en œuvre d'un plan de gestion du bien

Mise en place d'un système de zonage révisé pour le bien

Afin d'orienter les activités de gestion qui tiennent compte du statut de bien du patrimoine mondial et de réserve de biosphère, un consultant appuie actuellement l'élaboration d'un plan de gestion, fondé sur le plan de gestion type établi pour le réseau national d'aires protégées. Ce plan de gestion est en instance de validation et d'adoption selon les procédures législatives et réglementaires en vigueur en Côte d'Ivoire. Il intègre les résultats de l'atelier de planification et du plan d'action triennal qui en découle.

Le plan de gestion intègre également un zonage provisoire du bien du patrimoine mondial et il sera disponible avec la carte associée, selon les responsables de l'OIPR, à la fin du mois de mars 2013. En substance, ce zonage définit une zone tampon, notamment dans le secteur objet d'empiètements agricoles et dont les limites sont à repreciser. Quant au zonage participatif, il requière plus de temps de négociation entre toutes les parties prenantes, afin de prendre mieux en compte le statut de bien du patrimoine mondial et les besoins de développement des communautés locales.

La mission note une volonté de l'État partie à mettre en œuvre cette mesure mais aucun calendrier n'a été établi à cet effet. Elle recommande donc que l'État partie entame la procédure de dialogue avec les populations riveraines lors de la précision des limites du bien au cours de l'année 2013.

Mise en place des dispositions de gestion participative avec les communautés locales

Pour réduire les pressions et les impacts associés à la gestion de zones situées en particulier à la périphérie du bien, plusieurs actions d'écodéveloppement ont été menées.

Dans ce cadre, la mission note :

- l'existence d'un Comité de Gestion Locale, conformément à la loi et au décret de création de l'OIPR et composé de représentants des populations riveraines, des services techniques de l'État, des élus, de l'Administration générale et des autorités coutumières ;
- l'appui à la formalisation de 11 organisations villages de développement et de conservation sur 23 prévues ;
- la signature de 12 conventions avec les organisations locales, pour l'entretien des pistes et la matérialisation prochaine des limites, puis de 3 conventions avec les radios de proximité.

La mission constate un début de mise en œuvre de cette mesure et recommande que des dispositions soient prises pour la formalisation des structures au niveau des villages restants et la responsabilisation effective de toutes les structures villageoises, non seulement dans les travaux de pistes mais également dans le contrôle et le monitoring du bien.

6.3 Extension des activités de la structure de gestion pour englober l'ensemble du bien

La mission a été informée de la restauration de l'autorité de l'État sur le bien à travers le redéploiement du personnel à la direction de zone et dans les cinq (5) secteurs, avec un total de 79 agents permanents repartis comme suit :

- Brigade mobile : 31
- Secteurs : 32
- Direction de zone : 16

Quant au personnel occasionnel, il est composé de 13 FRCI (Forces Républicaines de Côte d'Ivoire) et de 11 stagiaires.

La mission recommande que la requête de la population de Yalo, relative à la création d'un poste de contrôle pourvu en personnel et équipement soit examinée favorablement par l'État partie au cours de l'année 2013. Le maintien de la motivation et l'adhésion de ces populations en dépendent.

6.4 Restauration de l'intégrité du bien

Afin d'exclure le bétail du parc et de lutter contre les empiètements agricoles, une campagne de sensibilisation à l'endroit des éleveurs et des chefs traditionnels est en cours depuis 2011. Cette campagne a eu pour effet la sortie volontaire d'une centaine d'éleveurs.

En outre, les rois et chefs traditionnels apportent tous un appui à la nouvelle vision de gestion des parcs, fondée sur la gestion participative.

Une tournée de sensibilisation des autorités administratives, des autorités politiques et judiciaires ainsi que les émissions animées sur les radios de proximité partenaires aussi bien en langues locales qu'en français, ont permis l'abandon des champs agricoles à l'intérieur du parc. Seule la partie sud-ouest au niveau du secteur de Kong est encore sujette à des empiètements agricoles mineurs.

La mission a pu constater l'engagement très fort, aux côtés de l'OIPR, des autorités politico-administratives ainsi que des chefs coutumiers, en faveur de la restauration de l'intégrité du bien. Elle recommande l'accompagnement des mesures de sensibilisation par le renforcement des subventions aux riverains afin d'améliorer leurs moyens de subsistance.

7. Autres recommandations du Comité du patrimoine mondial (36 COM 7.A.2)

En dehors des mesures correctives émises depuis 2006, un certain nombre de recommandations spécifiques figurent dans la décision 36 COM 7.A.2 de 2012. L'état de mise en œuvre de ces recommandations est passé en revue ci-dessous :

“[le Comité]...considère qu'un recensement des populations des espèces clefs et des indices de braconnage et autres menaces comme la divagation de bétail et l'empiètement agricole est nécessaire afin d'évaluer l'état de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien”

Peu avant la réunion du Comité de 2012, l'État partie avait annoncé la tenue d'un inventaire aérien reproduisant la méthodologie utilisée en 2010. L'UICN avait d'ailleurs demandé à la mission de suivi réactif d'examiner les résultats de cet inventaire aérien de 2012 (voir Termes de référence en annexe). En fait cet inventaire aérien n'a pas pu avoir lieu, pour des raisons techniques et administratives : l'avion qui avait été utilisé en 2010 a en effet connu un accident en novembre 2011 et le pilote a été tué ; d'autres accidents survenus au courant de la même période ont amené les services de l'aviation civile ivoirienne à provisoirement interdire les survols par des petits avions. Ces problèmes semblent maintenant réglés, et l'État partie a confirmé à la mission que tout était mis en œuvre pour que les inventaires aériens soient organisés en mars 2013. L'ONG Wild Chimpanzee Foundation est chargée de l'organisation et de la tenue de ces inventaires, tandis que le PARC-CI a libéré les fonds nécessaires à l'opération.

En l'absence d'un inventaire aérien, l'OIPR en collaboration avec la WCF a donc décidé de mener des recensements pédestres entre mars et août 2012. Même si la méthodologie est différente et que la comparaison avec les résultats de 2010 est délicate, les transects pédestres récents ont malgré tout pu confirmer que la plupart des menaces semblent maintenant sous contrôle.

La mission recommande donc que l'inventaire aérien prévu en mars 2013 soit impérativement mené à ces dates, afin de produire des résultats qui soient parfaitement comparables avec ceux des survols de 2010.

“[le Comité]...demande à l'État partie, avec l'appui de l'UICN, d'élaborer un projet de réhabilitation du bien pour une durée de trois ans avec des objectifs clairs et réalistes...”

Appuyé par un financement du PARC-CI, l'OIPR a tenu en juillet 2012 un atelier de planification pour la mise à jour du plan de gestion du Parc national de la Comoé. L'un des produits émanant de cet atelier est un « cadre logique pour la relance des activités du PNC », reprenant les principales étapes à mettre en œuvre au cours des prochaines années. Le rapport de l'atelier ne le mentionne pas de façon explicite, mais l'État partie a confirmé à la mission que ce document constitue bel et bien le « projet de réhabilitation du bien pour une durée de trois ans » tel que recommandé par le Comité.

Par ailleurs, l'OIPR a produit, en collaboration avec la mission, un projet d'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (voir section consacrée à cet aspect), et ce projet comprend une série d'objectifs et d'indicateurs qui devraient être atteints au bout de deux à trois ans.

“[le Comité]... encourage l'État partie à mobiliser les fonds nécessaires pour sa mise en œuvre”

Depuis environ deux ans, des fonds importants ont été mobilisés pour la reprise du contrôle du PNC et la relance des activités. Deux financements principaux ont ainsi été mis à la disposition de

l'OIPR jusqu'ici : a) d'une part l'État partie a mobilisé un fonds de 200 millions FCFA (environ 300.000 euros) dans le cadre de l'Opération Transitoire de Sécurisation, et ; b) le PARC-CI (financement total de 2,54 millions USD) a financé un grand nombre d'activités dans et autour du parc. On ne peut d'ailleurs que féliciter la Côte d'Ivoire pour avoir mobilisé des fonds propres à une telle hauteur, car il s'agit d'un cas exceptionnel où un État partie s'engage d'une façon aussi marquée dans la récupération d'un bien en péril.

Concernant les perspectives futures de financements pour le PNC, les éléments reçus par la mission semblent encourageants :

- le ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable a indiqué à la mission qu'il existe une réelle volonté politique vis-à-vis de la conservation dans le pays, et que le gouvernement de la Côte d'Ivoire compte poursuivre son engagement financier au PNC, en particulier au niveau de la surveillance ;
- le PARC-CI, qui doit normalement clôturer ses activités en novembre 2013, vient de faire l'objet d'une revue à mi-parcours, et les recommandations actuelles mentionnent notamment la possibilité de fonds additionnels et d'une extension dans le temps ;
- le Gouvernement japonais a accordé un don en équipement à l'OIPR, et la liste indicative des biens qui seront affectés à la DZNE et au PNC mentionne 8 véhicules 4x4, 7 motos, 2 moteurs hors-bord ainsi que divers petits équipements. Par ailleurs, la chaîne complète d'engins de génie civil (niveleuses, chargeurs, camions, etc.) allouée par cette dotation au niveau national sera notamment utilisée pour la réhabilitation et l'entretien des pistes du PNC ;
- dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) conclu entre le Gouvernement français et l'État ivoirien, une première tranche de 500 millions FCFA sur trois ans sera allouée aux mesures riveraines autour du PNC. Après 2016, deux autres tranches de 5 ans chacune sont également prévues, mais leur affectation n'a pas encore été discutée à ce stade ;
- la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire disposera prochainement de son premier fonds d'amortissement, dont une partie pourra être utilisée pour la mise en œuvre du plan de gestion du PNC, une fois celui-ci officiellement validé. A terme et une fois le fonds de dotation mis à la disposition de la Fondation, celle-ci pourra mobiliser un montant estimé à 500-600 millions FCFA par an pour la prise en charge partielle des frais récurrents du réseau des aires protégées de Côte d'Ivoire ;
- l'OIPR a adressé une demande d'intervention financière au Gouvernement allemand, notamment pour couvrir les frais d'investissement du PNC, principalement pour les infrastructures. Selon les informations reçus par la mission, le Gouvernement allemand serait réceptif à cette demande, à condition que d'autres bailleurs ou projets s'engagent en complémentarité avec une éventuelle intervention allemande ;
- finalement, l'OIPR a introduit une demande d'assistance internationale auprès du Comité du patrimoine mondial, pour la matérialisation des limites contestées du PNC.

En conclusion, la mission constate que les perspectives de financement du PNC, tant à court terme qu'à long terme, sont positives, et recommande que l'État partie confirme officiellement ces perspectives dans un proche avenir.

"[le Comité]...réitère sa demande à l'État partie de confirmer officiellement qu'aucune licence d'exploration minière couvrant le bien n'a été concédée"

L'État ivoirien n'a jusqu'ici pas mis cette recommandation en œuvre, malgré les demandes réitérées du Comité. L'une des raisons expliquant cette situation semble résider dans le fait que les données relatives à l'exploitation minière en Côte d'Ivoire sont dispersées entre le Ministère qui a les mines dans ses attributions et les diverses structures décentralisées présentes sur le terrain.

En outre, il semble que les informations des permis de recherche et d'exploitation concernant les aires protégées aient du mal à circuler entre les différents ministères concernés.

La mission a toutefois pu récolter certains éléments au niveau de la zone couverte par le Directeur Départemental des Mines de Bouna :

- les coordonnées d'une quinzaine de sites d'orpaillage autorisés dans la zone de Bouna ont été récemment fournies à la DZNE : aucun de ces sites n'est situé à l'intérieur du bien, et le site le plus proche se trouve à environ 4 kilomètres à l'est de la limite du PNC ;
- concernant l'exploration industrielle, il existe deux permis de recherche délivrés par les décrets 2008-212 et 2008-213, du 19 juin 2008. Ces deux décrets ont attribué à l'origine les permis de recherche à la compagnie Equigold et ont depuis été repris par la compagnie Newcrest Mining, à majorité australienne. Ces permis de recherche sont tous deux situés à l'extérieur du bien, mais leurs limites sud sont formées par l'axe routier Téhini-Kafolo.

La mission recommande donc à l'OIPR de récolter le même genre d'informations concernant la zone située à l'ouest et au sud-ouest du PNC, c'est-à-dire les régions autour de Kong et Dabakala. La mission recommande en outre que l'État partie confirme officiellement qu'aucun permis, de recherche ou d'exploitation, tant industriel qu'artisanal, ne couvre le bien. Enfin, la mission recommande que l'impact potentiel des permis de recherche délivrés immédiatement au nord du bien fasse l'objet d'un examen détaillé, notamment en contactant la compagnie détentrice des permis et en clarifiant les activités présentes et futures dans ces blocs.

8. Proposition d'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril

Prenant en compte les éléments contenus dans la Déclaration de VUE adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 2010, la mission a élaboré avec les gestionnaires du bien une proposition d'État de conservation souhaité en vue du retrait (ECSR) du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. Cette proposition comprend une liste de 9 indicateurs qui permettront de mesurer les progrès accomplis dans la restauration des valeurs biologiques du bien ainsi que dans le renforcement de son intégrité et de la gestion. Leur réalisation permettra le retrait du Parc national de la Comoé de la Liste du patrimoine mondial en péril.

8.1 Indicateurs biologiques

Les indicateurs biologiques formulés ici visent à mesurer l'évolution des espèces de grands mammifères, du point de vue de leur diversité, de leur abondance et de leur distribution.

Les différents inventaires menés depuis 2008, tant aériens que pédestres, ont confirmé un net déclin des populations d'espèces clés par rapport à la situation des années antérieures à la crise. Depuis 2012, on note toutefois des signes encourageants de reprise de certaines populations (en particulier, la plupart des bovidés sauvages), matérialisés notamment par des taux de recrutement positifs (présence d'une proportion importante de jeunes individus dans les troupeaux).

Contrairement aux populations de bovidés, certaines espèces suscitent cependant des inquiétudes: c'est le cas surtout du lion, vraisemblablement disparu du PNC, du chimpanzé et de l'éléphant. Ces deux dernières espèces présentent de petites populations qui sont peut-être encore viables, géographiquement localisées à cheval entre la zone GEPRENAF et le sud-ouest du PNC.

Il est donc proposé un total de 3 indicateurs biologiques : le premier cible les populations de quelques espèces clés de bovidés sauvages (buffle, cobe de Buffon et bubale), et le deuxième, les deux espèces phares que sont le chimpanzé et l'éléphant. Le lion qui semble disparu n'est pas pris

en compte. Ces deux premiers indicateurs devront être mesurés en utilisant des techniques d'inventaires bien spécifiques (respectivement inventaires aériens et dénombrements pédestres), en reproduisant des recensements déjà utilisés, lesquels serviront de situations de départ. Toutefois, ces indicateurs pourront être réajustés par l'UICN dès que les résultats d'inventaires de mars 2013 seront transmis par l'Etat partie.

Quant au troisième indicateur biologique, il s'agit d'utiliser la méthode des indices kilométriques d'abondance de 3 espèces de bovidés. Cette méthode est moins précise que, par exemple, les inventaires aériens mais est nettement moins coûteuse et permet néanmoins de détecter des tendances si les trajets échantillons sont régulièrement répétés.

Ces trois indicateurs serviront ainsi à suivre les tendances de ces espèces pendant une période de 3 ans. Au terme de cette période, les gestionnaires du PNC seront ainsi en mesure de démontrer que la situation de crise est terminée, et que les effectifs d'espèces sauvages sont en voie de rétablissement.

I.1. Augmentation des effectifs des buffles, cobes de Buffon et bubales de 10% par an, pendant une période de trois ans, soit de 30% de 2013 à 2015.

Méthode de vérification : inventaires aériens (répliquant l'échantillonnage de 2010, qui servira de situation de départ) (Wild Chimpanzee Foundation, 2010).

I.2. Augmentation de 10% sur 3 ans des indices de présence des chimpanzés et des éléphants, avec un minimum de 10 nids par km² pour le chimpanzé et d'un taux de rencontre de 0,90 par km pour l'éléphant (dans la zone sud-ouest du PNC et la zone GEPRENAF).

Méthode de vérification : inventaires pédestres (utilisant l'échantillonnage par stratification de 2009, qui servira de situation de départ) (Wild Chimpanzee Foundation, 2009). La zone géographique concernant cet indicateur est similaire à celle inventoriée en 2009, et couvre la partie sud-ouest du PNC et la zone GEPRENAF).

I.3. Augmentation de 10% par an sur 3 ans, des indices kilométriques d'abondance (IKA) d'espèces clés (buffle, cobe de Buffon, bubale).

Méthode de vérification : trajets types (à voiture et à pied) parcourus de façon régulière, si possible par les mêmes observateurs. Méthodologie exacte à définir en 2013, avec une situation de départ, la même année lors des premiers inventaires.

8.2 Indicateurs d'intégrité

Au PNC, trois paramètres principaux constituent des menaces potentielles à l'intégrité physique, ou écologique, du bien : l'exploitation minière illégale (principalement l'orpaillage), la présence de bétail domestique et les empiètements agricoles. En 2013, ces menaces semblent sous contrôle, mais ces tendances doivent être confirmées par les indicateurs suivants :

I.4 Aucun empiètement agricole n'est observé dans le Parc national de la Comoé, en 2015.

Méthode de vérification : inventaires pédestres (utilisant la même méthodologie que ceux de 2012).

I.5 Réduction d'au moins 75% des indices de présence des animaux domestiques dans le parc, de 2013 à 2015 »Méthode de vérification : inventaires aériens (utilisant la même méthodologie que ceux de 2010)

En plus des menaces touchant l'intégrité physique du milieu, le PNC connaît une pression de braconnage, qui est d'ailleurs à l'origine du déclin marqué des effectifs de la faune sauvage. Il est donc proposé un indicateur touchant spécifiquement cet important aspect, exprimé sous la forme d'indices de braconnage relevés par les patrouilles.

I.6. Diminution d'au moins 50% des indices de braconnage entre 2013 et 2015

Méthode de vérification : taux de rencontre provenant des rapports de patrouilles (nombre d'indices de braconnage rapporté à la distance parcourue).

8.3 Indicateurs de gestion

L'efficacité de la gestion représente un autre élément essentiel pour apprécier le niveau de rétablissement de l'état de conservation du PNC. Durant plusieurs années, l'OIPR avait quasiment perdu le contrôle du parc, situation qui a rapidement engendré une spirale de dégradation, avec des conséquences désastreuses.

Si l'OIPR a aujourd'hui repris le contrôle de l'intégralité du PNC, il reste encore à confirmer cette tendance et à démontrer que la situation est stabilisée. Il est donc proposé 3 indicateurs qui permettront, de façon régulière, de faire le point sur trois des facettes les plus importantes de la gestion : la surveillance, la planification et l'accompagnement des populations riveraines.

I.7. Au moins 4 kilomètres de patrouille sont effectués dans 85% des quadrats de 10x10 km du PNC chaque année.

Méthode de vérification : rapports de patrouilles et analyse par le chargé du suivi écologique.

I.8. Le plan d'aménagement et de gestion du PNC est officiellement adopté en 2013 et le taux d'exécution technique des plans annuels d'opération est d'au moins 75% chaque année pendant une période de 3 ans.

Méthode de vérification : arrêté ministériel et rapports d'activités ou de suivi-évaluation

I.9. Les AVCD sont mis en place et fonctionnent dans 23 villages-centre entourant le PNC.

Méthode de vérification : rapports d'activités ou de suivi-évaluation

8.4 Calendrier de mise en œuvre

La mission suppose que si l'État partie maintient le cap dans la mise en œuvre des mesures correctives, la réalisation des indicateurs mentionnés ci-dessus pourrait permettre au bout de trois ans (2016) de retirer le PNC de la Liste du patrimoine mondial en péril.

La mission recommande aux partenaires de l'OIPR, en particulier la WCF, le PARC-CI et la GIZ, à mobiliser les financements adéquats pour mener les différents inventaires qui seront nécessaires pour assurer le suivi des indicateurs contenus dans cette proposition d'État de conservation souhaité.

9. Conclusion et recommandations

A la lumière de ses observations, la mission confirme que la VUE pour laquelle le PNC a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial est toujours fortement dégradée. La mission note cependant des signes encourageants, tant au niveau de la restauration des populations d'espèces-clés que de la relance des programmes de conservation par le gestionnaire du bien. La mission considère donc que la VUE, bien que dégradée, est toujours présente et peut être récupérée.

En vue de renforcer les acquis obtenus par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), et de soutenir l'Etat partie à atteindre l'Etat de conservation souhaité, la mission a mis à jour les mesures correctives :

- a. Compléter le développement et la réhabilitation de l'infrastructure nécessaire aux contrôle et patrouilles efficaces de l'ensemble du bien, y compris la création de postes de contrôle pourvu en personnel et en équipement dans tous les secteurs du bien ;
- b. Valider et mettre en œuvre le plan de gestion pour le bien, ainsi que le plan de réhabilitation de trois ans, en prenant particulièrement en compte les points suivants :
 - i) Préciser les limites de toutes les zones proposées dans le zonage provisoire du bien, ainsi que les activités permises et interdites dans chaque zone ;
 - ii) Mettre en place des dispositions pour la formalisation et la responsabilisation des structures de gestion participative au niveau de tous les villages qui entourent le bien, y compris dans le contrôle et le monitoring du bien ;
- c. Finaliser la restauration de l'intégrité du bien en excluant totalement le bétail du parc, en luttant contre les empiètements agricoles dans tous les secteurs du bien et en réhabilitant les terres dégradées.

Par ailleurs, la mission recommande à l'Etat partie :

1. de récolter des informations sur les autorisations d'exploration minière concernant les régions autour de Kong et Dabakala, puis de confirmer officiellement par un rapport au Centre du patrimoine mondial au plus tard fin mai 2013, qu'aucun permis, de recherche ou d'exploitation, tant industriel qu'artisanal, ne couvre le bien et de clarifier les activités de recherche minières présentes et futures dans les blocs situés au nord du bien ;
2. de mener impérativement l'inventaire aérien prévu en mars 2013 à cette période, afin de produire des résultats qui soient parfaitement comparables avec ceux des survols de 2010, d'effectuer tous les 2 ou 3 ans des recensements pédestres ou aériens pour mesurer les progrès dans l'évolution du cheptel sauvage et d'évaluer annuellement les indices d'abondance kilométriques de certaines espèces indicatrices ;
3. de confirmer officiellement les perspectives de financement du PNC dans un proche avenir ;
4. d'envisager en concertation avec les populations riveraines, une zone tampon intégrant des activités compatibles avec la conservation du bien et excluant toute autorisation d'exploration ou d'exploitation minière ;
5. de clarifier la déclaration de VUE adoptée par le Comité en 2010, afin qu'elle soit conforme au dossier d'inscription du bien de 1983, et que les versions anglaise et française soient similaires ;
6. de solliciter auprès de ses partenaires traditionnels (WCF, PARC-CI, GIZ) la mobilisation de financements pour la réalisation des inventaires nécessaires au suivi des indicateurs proposés dans l'État de conservation souhaité pour le retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril.

En guise de conclusion, la mission recommande donc le maintien du Parc national de la Comoé sur la Liste du patrimoine mondial en péril, jusqu'à la réalisation des indicateurs repris dans l'État de conservation souhaité.

10. Annexes

Annexe 1 : Termes de référence de la mission

Annexe 2 : Itinéraire de la mission

Annexe 3 : Cartes

Annexe 4 : Résultats enregistrés par la surveillance

Annexe 5 : Photos

Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 7 : Liste des documents consultés

Annexe 1 : termes de référence de la mission

Mission de suivi réactif UICN Parc national de la Comoé – Côte d'Ivoire

19-26 janvier 2013

Lors de sa 36ème session, le Comité du patrimoine mondial a demandé à l'Etat partie de la Côte d'Ivoire d'inviter une mission de suivi réactif sur le Parc national de la Comoé, mission qui sera menée par l'UICN (décision **36 COM 7A.2**). L'objectif de la mission de suivi réactif est d'évaluer l'état de conservation du bien et l'état de sa Valeur universelle exceptionnelle, d'actualiser les mesures correctives qui seront à la base du projet de réhabilitation, et de développer une proposition d'Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. La mission sera menée par M. José Kalpers et M. Djafarou Tiomoko, tous deux représentants de l'UICN.

En particulier, la mission devrait adresser les questions clés suivantes:

1. Evaluer l'état actuel de la Valeur universelle exceptionnelle, sur la base de l'inventaire aérien de l'état actuel des espèces phares qui a été effectué en mars 2012 par la Wild Chimp Foundation, ainsi que les observations directes faites par la mission ;
2. Vérifier la présence ou non de licences d'exploration minière couvrant le bien ;
3. Evaluer les progrès réalisés par l'Etat partie dans la mise en œuvre des mesures correctives, et si nécessaire, actualiser ces mesures correctives afin de fournir une base pour le projet de réhabilitation du bien ;
4. En consultation étroite avec l'Etat partie, développer une proposition d'Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
5. En accord avec le paragraphe 173 des *Orientations*, évaluer toute autre question de conservation pouvant avoir un impact négatif sur la Valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité, de protection et gestion.

L'Etat partie devra faciliter les visites nécessaires sur le terrain aux endroits clés. Afin de préparer la mission, les éléments suivants devront être fournis au Centre du patrimoine mondial (copié à l'UICN) dans les plus brefs délais, et de préférence quatre semaines au plus tard avant le début de la mission:

- a) Le plan d'aménagement et de gestion, ainsi que le plan triennal d'urgence, qui auraient été validés en février 2012 ;
- b) Une copie du plus récent système de zonage ;
- c) Un inventaire des moyens matériels et financiers disponibles pour la gestion du bien ;
- d) Les résultats de l'inventaire aérien des populations des espèces phares du bien, qui a été réalisé en mars 2012 par la WCF ;
- e) Un plan de toutes les licences d'exploration/exploitation minière dans le bien et ses environs.

La mission devra aussi mener des consultations avec les autorités ivoiriennes aux niveaux national, régional et local. En plus, la mission devra consulter une gamme de parties prenantes relevantes, y

compris i) des scientifiques; ii) des ONGs (y compris la WCF); et iii) des représentants des communautés locales.

L'Etat partie devra faciliter les réunions de briefing/débriefing avec les autorités nationales du Ministère de l'Environnement et de la Commission nationale pour l'UNESCO.

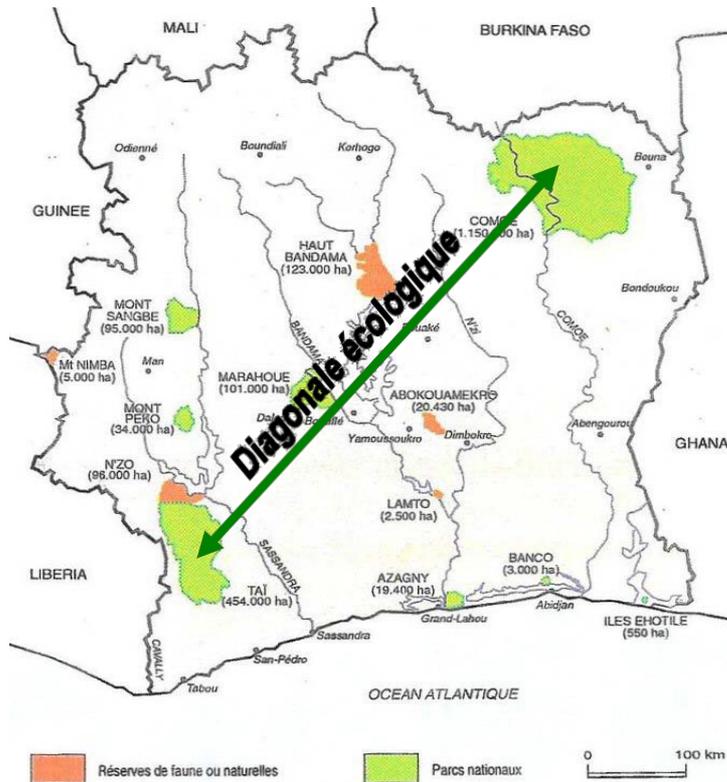
Sur la base des évaluations et discussions avec l'Etat partie et les parties prenantes sus-mentionnés, la mission développera des recommandations au Gouvernement de la Côte d'Ivoire et au Comité du patrimoine mondial en vue de i) la restauration et la conservation de la Valeur universelle exceptionnelle du bien, et ii) l'amélioration de sa gestion. Il convient de noter que ces recommandations seront fournies dans le rapport de la mission, et non pas pendant sa mise en œuvre.

La mission préparera un rapport concis sur ses conclusions et ses recommandations dans les 6 semaines suivant la visite du terrain, en accord avec le format de rapport de mission du Centre du patrimoine mondial. Le rapport final de la mission sera transmis par le Centre du patrimoine mondial à l'Etat partie.

Annexe 2 : itinéraire de la mission

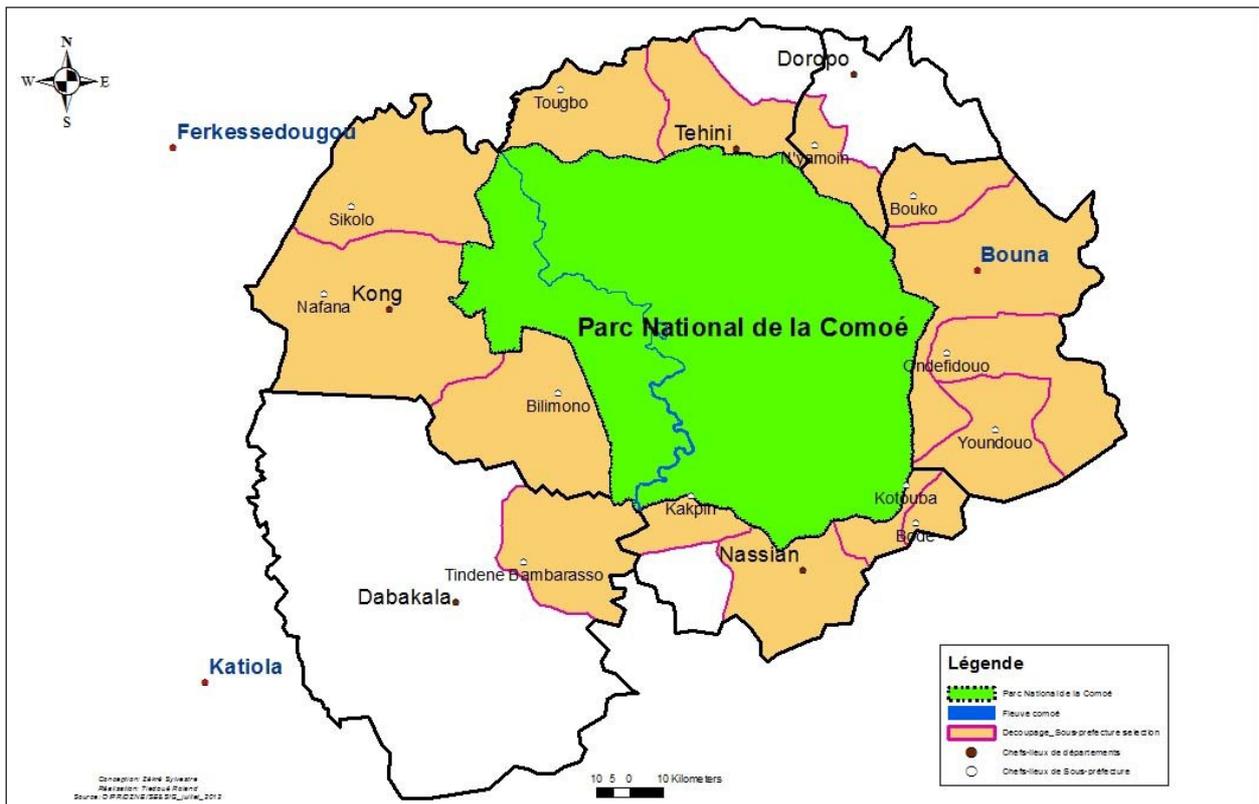
Date	Lieu	Activités
17 et 18 janvier 2013	Abidjan	Arrivée de la mission en Côte d'Ivoire
19 janvier	Abidjan	Réunion OIPR
20 janvier	Départ d'Abidjan vers Bondoukou (nuit à Bondoukou)	Réunion avec la Direction de la Zone Nord-Est (DZNE-OIPR)
21 janvier	Bondoukou-Bouna-Yalo-Bouna (nuit à Bouna)	Réunion DZNE-OIPR. Visite de courtoisie au Préfet de Bondoukou. Visite de courtoisie au Préfet de Bouna. Réunion avec la population de Yalo. Réunion avec le Directeur Départemental des Mines de Bouna. Dîner chez le Préfet de Bouna.
22 janvier	Bouna-Parc National de la Comoé-Bondoukou (nuit à Bondoukou)	Visite du Parc de la Comoé (axe Bania-Carrefour de Gaoui), en compagnie du Préfet de Bouna.
23 janvier	Bondoukou-Nassian-Bondoukou (nuit à Bondoukou)	Visite de courtoisie au Préfet de Nassian. Visite de la radio Boutourou. Réunion avec les associations et les ONGs à Nassian.
24 janvier	Bondoukou-Abidjan	Réunion de travail avec la DZNE. Retour vers Abidjan.
25 janvier	Abidjan	Réunion de restitution avec le Ministre de l'Environnement. Réunion avec WCF. Réunion de synthèse avec l'OIPR. Réunion avec la Fondation des Parcs et Réserves. Réunion avec la Commission Nationale de l'UNESCO. Réunion avec le Centre de Recherches Ecologiques.
26 janvier	Abidjan	Réunion entre les consultants, et répartition des tâches pour la rédaction du rapport
27 janvier	Départ d'Abidjan	

Annexe 3 : cartes

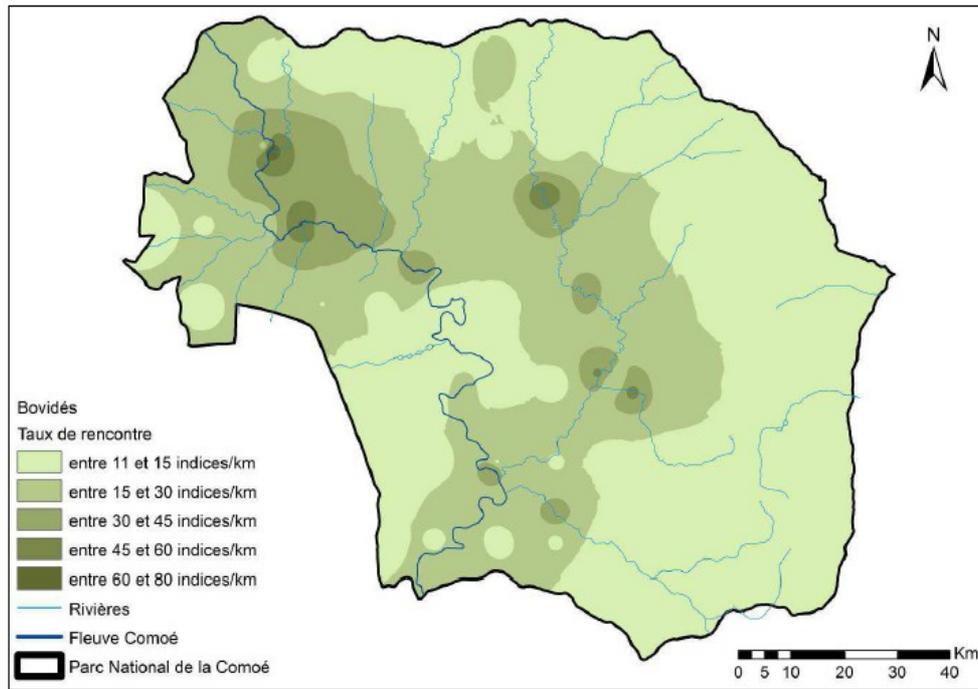


Carte 1 : aires protégées de Côte d'Ivoire (source : OIPR-DZNE)

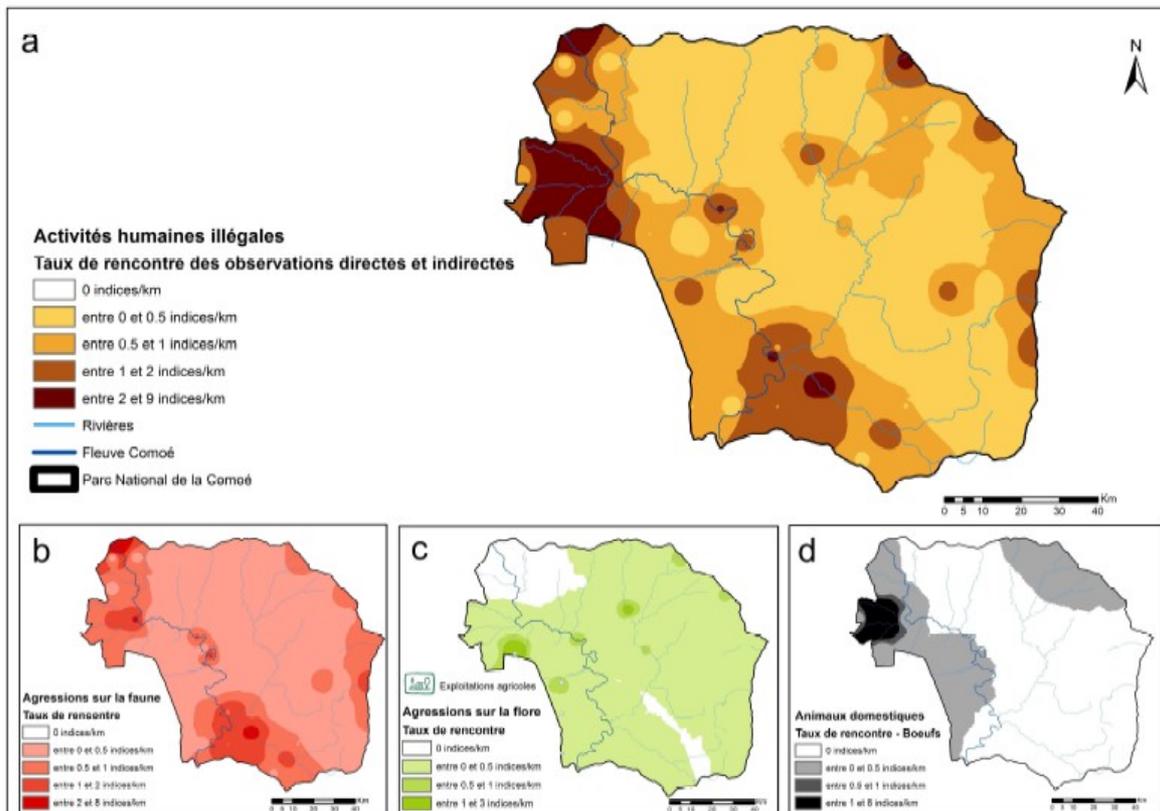
Parc National de la Comoé et Sous-préfecture de circonscription



Carte 2 : sous-préfectures entourant le PNC (source : OIPR-DZNE)



Carte 5 : distribution spatiale des individus de toutes les espèces de bovidés sauvages rencontrés lors de l'inventaire pédestre de 2012 (source : WCF et OIPR)



Carte 6 : Distribution spatiale des activités humaines rencontrées (taux de rencontre : observation directes et des indices de présence : nombre de km parcouru). a) de toutes les activités humaines, b) des agressions sur la faune, c) agressions sur la flore/exploitation agricole et d) présence d'animaux domestiques (boeufs). Inventaire pédestre de 2012 (source : WCF et OIPR)

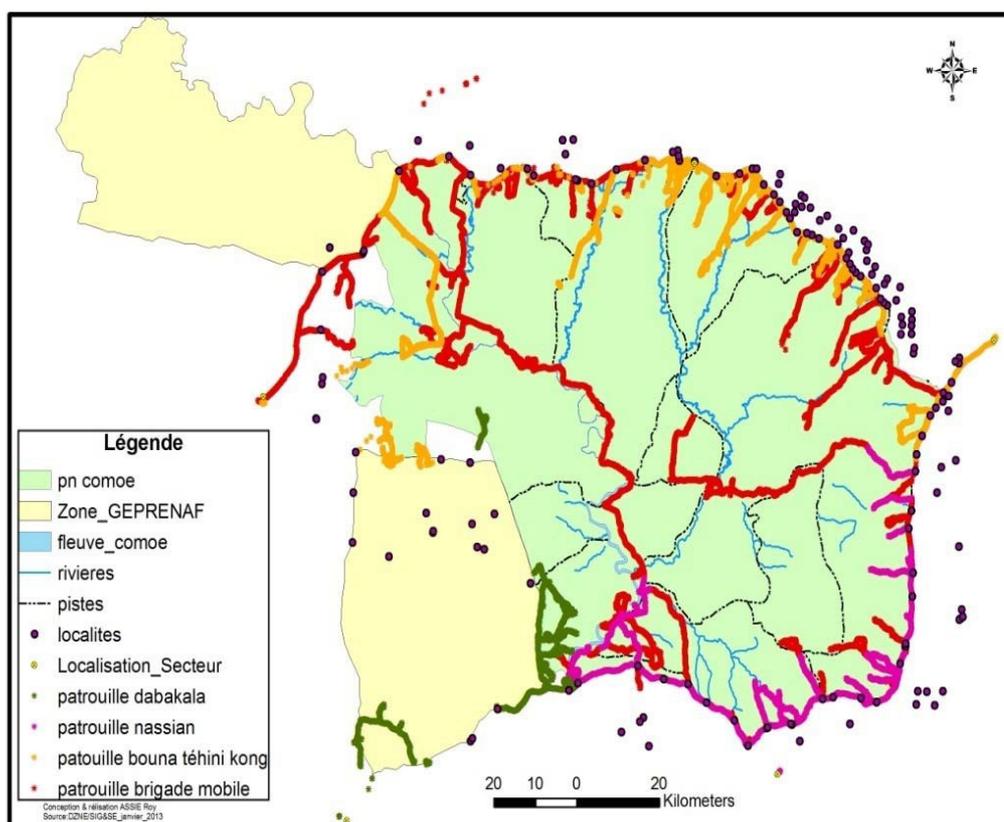
Annexe 4 : résultats enregistrés par la surveillance

1 Récapitulatif des patrouilles en 2012

Désignation	Jan/Mars	Avril/Juin	Juil./Sept	Oct./Déc.	TOTAL
Contrôles inopinés					
Nombre de contrôles inopinés	19	15	12	9	55
Total homme.jours (1)	133	64	54	44	295
Missions ordinaires					
Nombre de patrouilles de la Brigade Mobile	5	7	5	7	24
Nombre d'hommes.jours de la Brigade	1476	2879	2400	2585	9340
Nombre de patrouilles des secteurs	6	12	16	17	51
Nombre d'hommes.jours des secteurs	706	865	1191	1465	4227
Total homme-jours (2)	2182	3744	3591	4050	13567
Total (1) +Total (2)	2315	3808	3645	4094	13862

2 Tracking des patrouilles de janvier à décembre 2012

Parc National de la Comoé: Patrouilles secteurs et brigade mobile de janvier à décembre 2012



3 Point des arrestations en 2012

<i>Désignation</i>	Jan/Mars	Avril/Juin	Juil./Sept	Oct./Déc.	TOTAL
Braconniers	29	10	5	4	48
Eleveurs/Bouviers	25	18	2	0	45
Orpailleurs	8	0	0	0	8
Paysans	2	1	1	4	8
Pêcheurs	3	1	3	0	7
Scieurs clandestins	2	0	0	0	2
TOTAL	69	30	11	8	118

4 Point des saisies en 2012

<i>Désignation</i>	Jan/Mars	Avril/Juin	Juil./Sept	Oct./Déc.	Total
Fusils	19	5	11	3	38
Munitions	1003	4	462	21	1490
Pirogues	7	0	0	0	7
Filets	12	1	0	7	20
Motos	3	0	0	0	3
Scies	2	0	0	0	2
Marteaux	14	0	0	0	14
Autres matériels*	33	1	24	0	58

Annexe 5 : photos (planche 1/2)



Un petit troupeau de boeufs observé à environ 3 km à l'intérieur des limites du parc



La brigade mobile avec une saisie de produits boucanés



Poissons boucanés saisis par la brigade mobile



Viande boucanée de cob de Buffon, crocodile et poisson



Pêcheur-braconnier arrêté par la brigade mobile



Un des bâtiments délabrés du poste de Gawi

Annexe 5 : photos (planche 2/2)



Réunion avec la communauté de Yalo



Le Préfet de Bouna en discussion avec les cadres de la DZNE



L'un des panneaux en béton qui bordent le PNC sur la limite est



L'une des bornes délimitant la frontière est du parc



Le studio de Radio Boutourou, diffusant des messages de sensibilisation sur le PNC



Réunion de consultation avec les associations et ONGs à Nassian

Annexe 6 : liste des personnes rencontrées

AHOULOU KOUAMÉ	Ernest	Chargé contrôle des projets, OIPR
ALLAH-KOUADIO	Rémi	Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
ASSIE DJEYAO	Roy Hartman	Assistant SIG et suivi écologique, DZNE-OIPR
BAMBA	Ibrahim	Président AVCD Yalo
BAMBA LOU	Mathieu	Secrétaire Général de la Commission nationale de l'UNESCO
CASPARY	Hans-Ulrich	GIZ-PRODEMIR
CISSE	Karim	Chef Secteur Bouna, DZNE-OIPR
DIARRASSOUBA	Seydou	Chargé du suivi écologique, WCF
DONGO	Koffi	Commissaire aux comptes adjoint, ONG VINOPAC
DONYEGRO	Didier	Secrétaire Général AVCD Ganse
DOSSO VALLET	H.	Chef d'équipe OIPR Nassian
FANNY	N'Golo	Directeur Exécutif, Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
FOZIE	Tuo	Préfet de Bouna
GOMUN	Badiou	Coordonnateur Brigade Mobile, DZNE-OIPR
GONTO	Gbassaha	Directeur de Zone, DZNE-OIPR
GOUN	Germain François	Préfet de Bondoukou
GUIGNALABIRI	Kouama	Président AVCD Toungou-Yaga
KOBENA YAO	Ouattara	Président, VINOPAC
KOFFI	Yves	Agent, PEF Nassian
KOFFI K.	Pacôme	Agent, PEF Nassian
KOFFI KOUAMÉ	Pierre	Conseiller technique chargé des programmes, DZNE-OIPR
KONE	Souna	Préfet de Nassian
KONIN BI	T.J.	Agent, PEF Nassian
KOSSIA	Agnès	Trésorière AVCD Sakpa
KOUADIO YAO	Mathias	Président, AVCD Ganse
KOUAKOU KOUAME	Jacques	Agent OIPR Nassian
KOUAME	Dary	PCA Radio Boutourou, Président des Communautés riveraines, Nassian
KOUAME AMADOU	Raphaël	Président LUCOFEBROU
KOUAME N'DRI	Pascal	Chargé de suivi écologique, OPIR
KOUAME TEHUA	Roland	Président AVCD Sakpa
KOUAME YAO	Joseph	2è vice-président, ONG DEPRENAF
KOUASSI	Yao	Agent OIPR Nassian
KOUASSI	Christophe	Secrétaire Général Préfecture Bondoukou
MALAN	François	CRE et Université d'Abidjan
MONDON	M.S.	Agent, PEF Nassian
N'DRI	Konan	Directeur Départemental, Ministère des Mines, Bouna
N'GORAN DJÈ	François	Directeur Technique, OPIR

NEHOUN	Brice	Chargé d'études OIPR
NIHO OUATTARA	Telemaga	Membre AVCD Kapkin
NINSEMOND	Clément	Directeur, Radio Boutourou
OBORIGI	Kouadio	Président AVCD Kapkin
OGOUE	Yann Fabrice	Chef Secteur Nassian, DZNE-OIPR
OUATTARA	Yao	Secrétaire Général, ONG LUCOFEBROU
OUATTARA	Issouf	Secrétaire Adjoint, SOS-Comoé
OULAI SIENI	Alexandre	Agent OIPR Nassian
PANGNE	Sylvain	Agent, PEF Nassian
SADIE	Kouakou	Secrétaire Général, ONG VINOPAC
SOUMAHORO	Mégabou	Chef de Projet PARC-CI
TAGNON	Martine	Cellule chargée des mesures riveraines, DZNE-OIPR
TAHOUE TOUAO	Martine	Directrice, CRE
THEHUA KOUAME	K.	Trésorier, ONG DEPRENAF
TIEDOUE	Roland	Responsable SIG et suivi écologique, DZNE-OIPR
TIENE	Souleymane	Agent, PEF Nassian
TONDOSSAMA	Adama	Directeur Général, OIPR
TOTI K.	Moïse	Chef de Poste, PEF Nassian
TOULO	Alain	Chargé d'études, DZNE-OIPR
VERGNES	Virginie	Coordinatrice de Projet, WCF
YAO	Marie	Présidente, Beni-Haly
YAO KOUAME	B.	Président AVCD Dedi
YAO YAOUA	Bone	Vice-présidente Beni-Haly
YEREBORO	Adja	Trésorière, Beni-Haly
ZEKRE	Sylvestre	Responsable mesures riveraines, DZNE-OIPR
ZIOLI GOMBA	Désiré	Directeur Départemental des Eaux et Forêts, Bouna

Annexe 7 : liste des documents consultés

- Aveling, C. & Curran, B., 2009. Mission de monitoring de l'Etat de Conservation de la Réserve de Faune à Okapis, République Démocratique du Congo, 24 février - 2 mars 2007. Rapport de mission. 44 pp.
- Collin, G. & Boureïma, A., 2006. Suivi de l'état de la conservation du Parc National de la Comoé en Côte d'Ivoire, site de Patrimoine Mondial, 10-23 juin 2006. Rapport de mission. 26 pp.
- Comité du Patrimoine mondial, 2010. Décision 34 COM 8E. Adoption des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle. Trente-quatrième session, Brasilia, Brésil. 49 pp.
- Comité du Patrimoine mondial, 2012. Décision 36 COM 7A.2. Parc national de la Comoé. 36^e session, Saint-Petersbourg, Russie.
- Direction de la Protection de la Faune, 2001. Plan d'Aménagement du Parc national de la Comoé et de développement de sa périphérie. 180 pp.
- Gilon, R., 2012a. Atelier sur la nouvelle stratégie de surveillance du Parc national de la Comoé. 37 pp.
- Gilon, R., 2012b. Stratégie de surveillance du Parc national de la Comoé. Rapport final. 52 pp.
- Henschel, P. et al., 2010. Lion status updates from five range countries in West and Central Africa. *Cat News*, 52, pp.34–39.
- Henschel, P., 2010. Résultats du suivi lion (*Panthera leo*) au Parc National de la Comoé (mission du 18/03-24/4 2010). 26 pp.
- IUCN, 2009. Desired State of Conservation for Removal of a property from the list of World Heritage in Danger. Guidance note (final draft). 22 pp.
- Lauginie, F., 2007. *Conservation de la nature et aires protégées en Côte d'Ivoire*, Abidjan: NEI/Hachette et Afrique Nature.
- Ministère des Eaux et Forêts, C. d'Ivoire, 1983. Parc National de la Comoé : examen technique par l'UICN. Patrimoine mondial, candidature.
- OIPR, 2011. Fonds de Réponse Rapide (RRF) Rapport final pour les petites subventions. Restauration de l'autorité de l'Etat sur le Parc national de la Comoé (octobre 2010). 6 pp.
- OIPR-DZNE, 2013. Bilan d'activités annuel, 2012. Direction de la Zone Nord-Est, OIPR. 54 pp.
- PARC-CI, 2012a. Atelier de planification pour la mise à jour du plan de gestion du Parc national de la Comoé. 47 pp.
- PARC-CI, 2012b. Mission de revue à mi-parcours du Projet d'Appui à la Relance de la Conservation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire. Aide-mémoire. 8 pp.
- PARC-CI, 2012c. Rapport à mi-parcours du PARC-CI, 2010-2012. Financement Banque Mondiale (FEM). 33 pp.
- République de Côte d'Ivoire, 2002. *Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles*, Abidjan: Assemblée Nationale de la Côte d'Ivoire.
- Sissoko, A. & Goh, D., 2010. Situation socioéconomique des riverains du Parc national de la Comoé et leur interaction avec le parc. 88 pp.
- UICN/BRAO, 2008. Parcs et réserves de Côte d'Ivoire : évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées. 43 pp.
- Wild Chimpanzee Foundation, 2010. Etat des ressources naturelles du Parc national de la Comoé et de sa zone périphérique. Rapport de l'inventaire faunique par survol aérien, mars 2010. 34 pp.
- Wild Chimpanzee Foundation, 2008. Evaluation rapide de l'état du Parc national de la Comoé : les grands mammifère et les activités illégales humaines. 38 pp.
- Wild Chimpanzee Foundation, 2009. Rapport sur le recensement des chimpanzés dans le Parc National de la Comoé, Côte d'Ivoire. 21 pp.
- Wild Chimpanzee Foundation, 2012. Suivi écologique au Parc national de la Comoé. Rapport de l'inventaire pédestre de la faune (mars-août 2012). 23 pp.
- World Heritage Committee, 2010. Decision 34 COM 8E. Adoption of the retrospective Statements of Outstanding Universal Value. Thirty-fourth session, Brasilia, Brazil (June). 48 pp.